

ETAT DES LIEUX PRÉALABLE À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



Décembre 2022

Rapport réalisé par Tehop, pour le compte du SIMER

Introduction	5
Le territoire du SIMER	7
II La population du SIMER	8
II.A Nombre d'habitants	8
II.B Âge des habitants	10
II.C Typologie des ménages	10
II.D Logement des habitants du territoire	11
II.E Catégories socio-professionnelles (CSP)	11
III L'emploi : un territoire actif	12
III.A Concentration de l'emploi	12
III.B Revenu médian	12
IV Un tissu économique construit sur les services et l'agriculture	13
IV.A Géographie du tissu économique	13
IV.A.1 La répartition des établissements sur le territoire	
IV.A.2 Les parcs d'activité (ou zones d'activité économique)	13
IV.B Réseaux et clubs d'entreprises	14
IV.C Répartition des établissements du territoire par tranches d'effectifs salariés	14
IV.C.1 Les établissements de moins de 50 salariés	
IV.C.2 Les établissements comprenant plus de 50 salariés	15
IV.D Une prépondérance de l'économie présentielle	16
V Gestion des déchets	17
V.A Présentation du SIMER : territoire, missions, personnel	18
V.A.1 Territoire et objet social	18
V.A.2 Organisation des instances et personnel	
V.A.3 Organisation du service de collecte	19
V.B Les déchèteries du SIMER	20
V.C Production de déchets sur le territoire	21
V.C.1 Evolution des déchets ménagers et assimilés collectés	
V.C.2 Evolution des déchets collectés en déchèterie	24
V.D Le financement du service – le budget	24
V.D.1 Mode de financement : la redevance incitative	
V.D.2 Composition du budget du Syndicat	24
VI Prévention des déchets	26

Introduction

Le SIMER, Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers. Il exerce ces compétences pour le compte de :

- La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG);
- La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) sur les secteurs de Civray et de Valence-en-Poitou ;
- La Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault (CAGC) sur les communes du Sud de l'agglomération.

Au total, le territoire du SIMER couvre 91 communes regroupant environ 66 000 habitants.

Le SIMER a choisi d'engager l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le Comité syndical du SIMER a délibéré en faveur de son élabora-tion, conformément à l'obligation réglementaire pour les collectivités possédant la compétence collecte des déchets

Pour servir de socle au programme d'actions du SIMER, un état des lieux a été dressé en 2022. Il s'est appuyé sur des entretiens d'acteurs du territoire et un sondage en ligne. Deux ateliers ont été organisés, les 5 et 7 octobre 2022 : le premier sur les déchets des gens de passage et des manifestations, le second sur le compostage. Une réunion publique a également eu lieu le 19 octobre 2022 pour échanger avec les usagers sur les actions envisagées.

Élaboration.

Le programme d'actions, à la fois ambitieux et réaliste, a été construit par les services du SIMER avec l'appui de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) réunie le 10 novembre 2022.

Il vise des résultats concrets et mesurables tout en étant aussi un instrument de lien et de dialogue avec les acteurs du territoire.

Élaboré pour la période 2023-2028, il rassemble 19 actions, réparties selon 6 axes théma-tiques. Le projet de PLPDMA a été validé par le comité syndical du 28 novembre 2022. Un processus de suivi et d'évaluation, appuyé sur des indicateurs factuels, est inclus dans le programme d'actions. La CCES sera réunie deux fois par an sur cette période.

Mise en consultation.

Ce projet de PLPDMA est, conformément à la loi, mis en consultation auprès des habi-tants du territoire du SIMER du 1er au 21 février 2023. Ils sont avertis via les différents canaux de communication. Les partenaires du SIMER, notamment les intercommunalités et les communes, sont également informés de la mise en consultation.

Une version papier est disponible à l'Écopole, dans les communes et aux sièges du SIMER, de la CCVG et de la CCCP.

Les contributions des habitants seront examinées par les services du SIMER puis par la CCES, dans le courant du 1er trimestre 2023.

Le PLPDMA, éventuellement modifié, sera enfin soumis à la validation du comité syndical du SIMER à la fin de cette période.

Le présent état des lieux a été réalisé sur la base des données des années 2010-2022. Il vise à :

- Recenser les acteurs du territoire ;
- Déterminer les gisements de déchets prioritaires ;
- Etablir un bilan des actions de prévention déjà menées ;
- Identifier les forces et les faiblesses du territoire.

Le diagnostic socio-économique s'appuie sur des données issues de l'INSEE (www.insee.fr).

I LE TERRITOIRE DU SIMER

Le SIMER, **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural**, a été créé en 1952 par 9 communes du canton de Montmorillon afin de mettre en commun les moyens humains et financiers nécessaires à répondre aux défis de développement des secteurs ruraux.

Le SIMER regroupe aujourd'hui 150 collectivités adhérentes pour différents niveaux de service :

- 97 communes ayant transféré la compétence « collecte et traitement des déchets »;
- 4 communes en convention de gestion ;
- 3 EPCI clients du centre de tri.

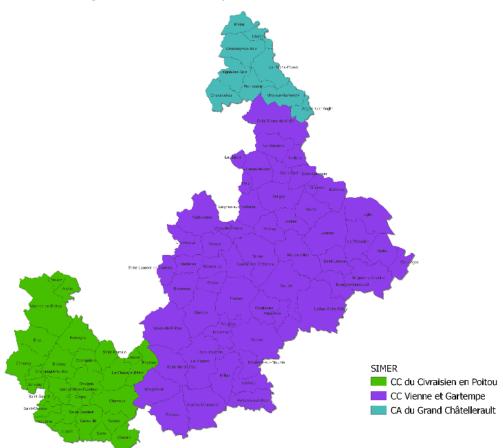


Figure 1 : Territoire couvert par le PLPDMA du SIMER

Le territoire du SIMER se situe dans le département de la Vienne en zone périurbaine à proximité de Poitiers. Il est principalement rural avec un habitat pavillonnaire. Il s'étend sur une zone d'environ 80 km de long et 60 km de large. Il est traversé par l'axe Poitiers/Limoges du Nord-Ouest au Sud Est et par l'axe Poitiers /Angoulême du nord au Sud sur sa partie Ouest.

II LA POPULATION DU SIMER

II.A Nombre d'habitants

Selon l'INSEE (2022), le nombre d'habitants concernés par le PLPDMA du SIMER s'élève à 66 201, principalement résidant dans la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Le programme de prévention s'adressera également à 27 communes de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et à 9 communes de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

La population du SIMER a enregistré une très faible baisse de 0,5% depuis 2008.

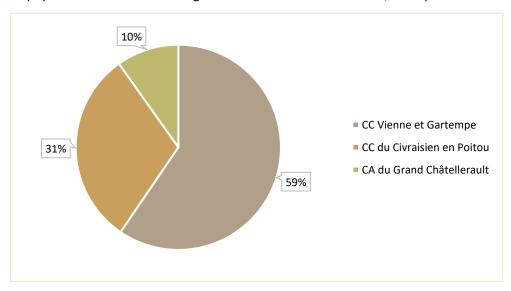


Figure 2 : Répartition de la population totale du SIMER en 2019

	2008	2013	2019
CC Vienne et Gartempe	39 875	39 726	39 262
CC du Civraisien en Poitou	20 211	20 326	20 217
CA du Grand Châtellerault	6 468	6 516	6 484
Total SIMER	66 554	66 568	65 963

Le territoire du SIMER est principalement rural et composé en majorité de petites communes. Il est composé de deux centres urbains :

- Montmorillon;
- Valence-en-Poitou.

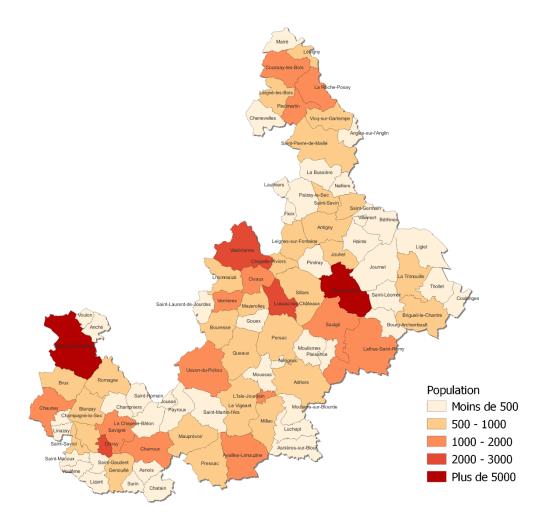


Figure 3 : Population du SIMER (Source Insee 2019)

II.B Âge des habitants

La population du SIMER a connu un vieillissement de sa population entre 2008 et 2019. Les classes d'âge les plus représentées sont les 60-74 ans, et les 45-59 ans. La classe d'âge 30-44 ans, qui représentait 17,51 % de la population, a chuté à 14,50 % en 11 ans, tandis que les 60-74 ans ont connu l'augmentation la plus forte en passant de 18,51 % à 22,20 % de la population du territoire du SIMER. Les classes d'âge de 0 à 14 ans et de 15 à 29 ans ont également connu une baisse d'environ 1%.

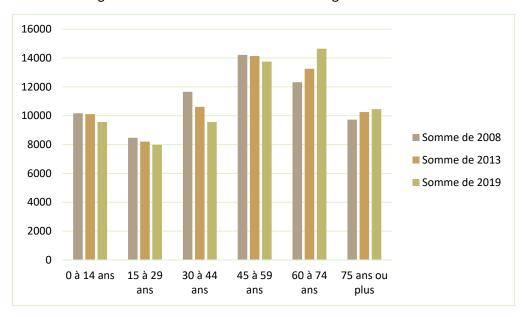


Figure 4 : Evolution de la population du SIMER par classe d'âge depuis 2008

II.C Typologie des ménages

20% de la population du territoire du SIMER est célibataire.

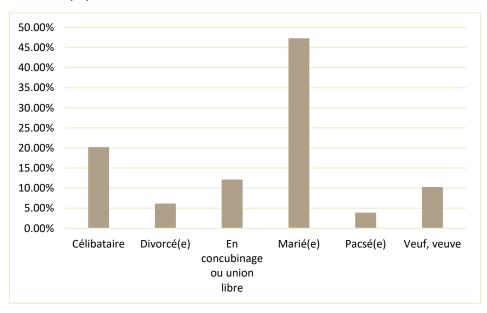


Figure 5 : Typologie des ménages du territoire du SIMER

II.D Logement des habitants du territoire

La grande majorité des habitants vit dans une maison individuelle. Seul 7% d'entre eux résident en appartement. Ils sont localisés dans les centres-bourgs de Montmorillon et de Valence-en-Poitou.

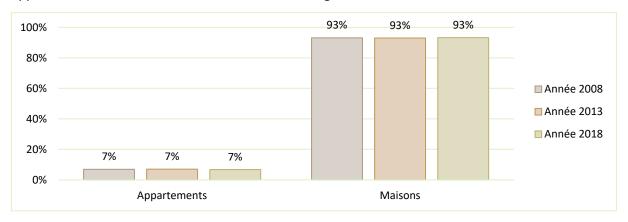


Figure 6 : Répartition des habitants par type de logement entre 2008 et 2018

Le territoire compte quelques résidences secondaires et se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale pour le taux de logements vacants qui est en augmentation depuis 10 ans.

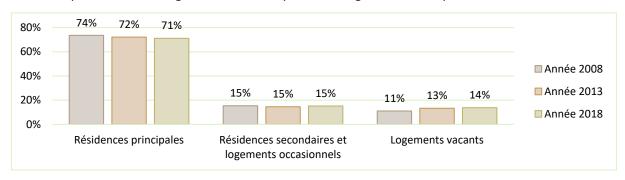


Figure 7: Pourcentage des habitations par type d'habitat entre 2008 et 2018

II.E Catégories socio-professionnelles (CSP)

Sur le territoire du SIMER, les retraités constituent la CSP la plus importante (37%), suivis par les employés (15,2%), les ouvriers (14,7%) et les personnes sans activité professionnelle (12,7%).

	CC Vienne et Gartempe	CC du Civraisien en Poitou*	CA du Grand Châtellerault*	Moyenne SIMER
Agriculteurs exploitants	3,5%	(2,5%)	(0,8%)	(2,27%)
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,1%	(4,0%)	(3%)	(3,7%)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,8%	(3,5%)	(4,8%)	(4%)
Professions intermédiaires	9,7%	(9,5%)	(12%)	(10,4%)
Employés	15,3%	(15,2%)	(15,2%)	(15,2%)
Ouvriers	13%	(14,7%)	(16,3%)	(14,7%)
Retraités	39,3%	(38%)	(33,8%)	(37%)
Autres personnes sans activités professionnelle	11,2%	(12,7%)	(14,1%)	(12,7%)

^{*(}La totalité des communes ne sont pas adhérentes)

III L'EMPLOI: UN TERRITOIRE ACTIF

III.A Concentration de l'emploi

Le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi habitant le territoire. L'indicateur de concentration de l'emploi est de 80,57% (environ 80 emplois dans la zone, pour 100 habitants de la zone ayant un emploi).

Tableau 1 : Données de l'emploi dans le territoire du SIMER en 2019 (Insee, 2022)

	CC Vienne et Gartempe	CC du Civraisien en Poitou*	CA du Grand Châtellerault*	Moyenne SIMER
Nombres d'emplois dans la zone en 2019	12 999	(7 875)	(31 027)	19 704
Actifs ayant un emploi dans la zone en 2019	15 165	(10 085)	(31 542)	24 457
Indicateur de concentration d'emploi	88,4%	(78,1%)	(98,4%)	80,57%

^{*(}La totalité des communes ne sont pas adhérentes)

III.B Revenu médian

Le revenu médian annuel du territoire du SIMER en euros par unité de consommation est inférieur à la moyenne nationale. Plus de 50% des ménages ne paient pas d'impôt.

Tableau 2 : Données Insee sur les revenus des habitants du SIMER (Insee, 2022)

	CC Vienne et Gartempe	CC du Civraisien en Poitou*	CA du Grand Châtellerault*
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	19 830 euros	(19 760 euros)	(20 740 euros)
Par des ménages fiscaux imposés (en %)	44,0	(42,8)	(51,4)

^{*(}La totalité des communes ne sont pas adhérentes)

A retenir

Le territoire du SIMER est un territoire rural marqué par sa proximité avec la ville de Poitiers et les axes routiers le traversant.

La majorité des habitants du territoire résident en maison individuelle. Leur revenu médian est inférieur à la moyenne nationale. 50% de la population est retraitée ou sans activité professionnelle.

IV UN TISSU ECONOMIQUE CONSTRUIT SUR LES SERVICES ET L'AGRICULTURE

IV.A Géographie du tissu économique

IV.A.1 La répartition des établissements sur le territoire

Sur l'ensemble du territoire, **13 200 établissements**¹ sont répertoriés, principalement dans les villes les plus peuplées du territoire, dont 1 101 à Montmorillon, 818 à Valence-en-Poitou et 511 à la Roche-Posay.

IV.A.2 Les parcs d'activité (ou zones d'activité économique)

Tableau 3: Parcs d'activités par EPCI (données sites internet des communautés de communes)

EPCI	Nom	Commune
CC Vienne et Gartempe	ZA La Croix de Pierre	Saint-Savin
	ZA Route de Béthines	Saint-Germain
	ZA Jean Ranger	Montmorillon
	ZA La Barre	Montmorillon

¹ Source: Fichier SIRENE

	ZA Pierre Pagenaud	Montmorillon
	ZA Champ Cornu	Moulismes
	ZA Le Grand Buisson	Verrières
	ZA Champs des Chails	Millac
	ZA Chez Boulon	Pressac
CC du Civraisien en Poitou	ZA Des Elbes	Saint-Pierre d'Exideuil
	ZA De la Gare	Saint-Saviol
	ZA Les champs de Charroux	Charroux
	ZA Les Valennes	Charroux
	ZA Les Pâtis	Civray
	ZA Pierre du Theil	Civray
	ZA de la lune	Civray
	ZA Les Soghours	Joussé
	ZA des Tranchis	Couhé
	ZA Le Bouchaud	Chaunay
	ZA de Brux	Brux
	ZA Les Minières	Valence-en-Poitou
CA du Grand Châtellerault	ZA Les Chaumettes	La Roche Posay

IV.B Réseaux et clubs d'entreprises

Le principal club d'entreprises présent sur le territoire du SIMER est le Club des Entrepreneurs du SUD-Vienne (CESV) qui rassemble 185 chefs d'entreprises. Il est membre du Comité de Pilotage de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) portée par le SIMER. Il a principalement vocation à accompagner les entreprises adhérentes dans le respect de la règlementation et la recherche de solutions à leurs problématiques. Il organise à minima 2 fois par mois des évènements destinés à ses adhérents.

IV.C Répartition des établissements du territoire par tranche d'effectif salariés

IV.C.1 Les établissements de moins de 50 salariés

Selon les données SIREN disponibles fin 2019, le territoire du SIMER compte 13 200 établissements dont 5 370 dont les informations sont partagées et qui se répartissent comme suit :

• 3 375 établissements n'emploient pas de salarié;

- 1 459 établissements emploient entre 1 et 9 salariés ;
- 158 établissements emploient 10 à 19 salariés ;
- 112 établissements emploient entre 20 et 49 salariés ;
- 48 établissements de plus de 50 salariés, détaillés ci-après.

IV.C.2 Les établissements comprenant plus de 50 salariés

Tableau 4 : Liste des établissements de plus de 100 salariés, par tranche d'effectif salarié

Tranches d'effectif salarié	Etablissements
500-999	CNPE DE CIVAUX
200-249	E. LECLERC DE MONTMORILLON
100-199	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU
	MAIRIE DE MONTMORILLON
	SIMER
	MAISON DE RETRAITE LES CAPUCINES-EHPAD
	PIERREPONT ET FILS
	EURIAL
	EASYDIS
	OREGON TOOL CIVRAY
	MATFA
	CHEMET-GLI
	COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION
50-99	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANDRE THEURIET
	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN
	LYCEE PROFESSIONNEL RAOUL MORTIER
	ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE MONTMORILLON
	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE
	COMMUNE DE VALENCE-EN-POITOU
	PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC VIENNE
	SOCIETE DES TRANSPORTS MARTIN
	SAS TARTARIN
	MAISON DES JEUNES ET CULTURE

COMPLEXE COMMERCIAL DE LA ROCHE POSAY

CPA LATHUS

PROMONT

MEDICA FRANCE

ASS INTERMEDIAIRE PLURISERVICES

ETUDES TECHNIQUE CONSEIL - ETC

LA POSTE

CIVRAY DISTRIBUTION SOCIDIS

OREGON

ORPEA

SAS NAULT PERE ET FILS

ASSOCIATION LES AGES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET D AMIS

JOB 86

UNION GESTION ETS ASSURANCE MALADIE

FONDATION PARTAGE ET VIE

HAILO FRANCE

COOP ATLANTIQUE

CENTRE THERMAL DE LA ROCHE-POSAY

ABATTOIR DE MONTMORILLON

ASSOCIATION ST LOUIS DE GURON

DODY PLAST

IV.D Une prépondérance de l'économie présentielle

Sur le territoire du SIMER, la sphère productive (agriculture, industrie et construction) rassemble au total 32,5% des établissements, alors que la sphère présentielle (services et administration) en regroupe 67%. Le tissu économique du territoire est marqué par la dimension agricole.

Tableau 5 : Nombre d'établissements par secteur d'activité sur le territoire du SIMER en 2019

	Nombre	%
Total	13 200	100
Agriculture	2 558	19,4
Industrie	1 073	8,1
Construction	704	5
Commerce, transports, services divers	7 281	55
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 584	12

A retenir

Les activités de la sphère productive sont celles qui consomment (extraient ou transforment) le plus de ressources matière. Ce sont donc celles qui peuvent être les plus pertinentes à impliquer dans des programmes visant à économiser les ressources et prévenir les déchets d'activités économiques.

Le territoire du SIMER est d'abord marqué par les activités de la sphère productive. Les ressources utilisées par cette sphère sont d'abord la ressource biomasse (alimentation, papier, cartons, éventuellement bois de chauffage), ainsi que toutes les ressources (bois, plastique, métaux) qui contribuent à fournir des biens de consommation. Pour autant, ces entreprises sont susceptibles d'avoir contractualisé avec des entreprises privées de collecte et traitement des déchets professionnels.

Parmi les établissements de plus de 100 salariés, le secteur industriel domine alors que le secteur agricole domine sur les établissements de plus petite taille.

Parmi les établissements de plus de 100 salariés. On compte seulement deux sites administratifs, deux établissements de l'industrie agro-alimentaire, un hypermarché-supermarché et le SIMER, syndicat de collecte des déchets non dangereux.

Pour centrer la démarche de prévention des déchets sur les activités les plus présentes sur le territoire, il serait intéressant de développer des actions vers les secteurs d'activités productifs, mais aussi les administrations, le commerce et les services.

Les gisements majeurs attendus, produits par ces plus gros établissements du territoire sont d'une part les DIB, dont emballages, d'autre part les papiers de bureau.

V GESTION DES DÉCHETS

L'objectif de réduction des DMA du PLPDMA à 6 ans sera défini par rapport à l'année de référence 2021. La population utilisée pour définir le ratio de la production de déchets est la population 2021 (65786 habitants).

V.A Présentation du SIMER: territoire, missions, personnel

V.A.1 Territoire et objet social

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, dénommé SIMER, a son siège social à Montmorillon, commune située au Sud-Ouest de Poitiers.

Le SIMER a été créé en 1952 pour répondre aux défis de développement rural de neuf communes du canton de Montmorillon.

Le SIMER intervient dans deux secteurs d'activités :

- Les travaux publics (aménagement, création de lotissements et de zones d'activités, terrassement, entretien de la voirie, ingénierie publique) ;
- La gestion et la prévention des déchets ménagers.

Le SIMER est composé de :

- 3 EPCI dont 91 Communes ayant transféré la compétence « collecte et traitement » des déchets :
 - o La Communauté de Communes Vienne et Gartempe ;
 - La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (27 Communes de la région de Civray et Couhé);
 - La Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault (9 Communes de la région de la Roche-Posay).
- 3 EPCI clients du centre de tri :
 - o La Communauté de Communes Cœur de Brenne ;
 - o La Communauté de Communes des Vallées du Clain ;
 - Le SYCTOM du Blanc.
- 1 EPCI dont 4 Communes en convention de gestion :
 - o La Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Le SIMER exerce la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés :

- fourniture et maintenance du parc de bacs de collecte,
- collecte des ordures ménagères résiduelles,
- collecte et tri des emballages et papiers recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte des biodéchets.
- enlèvement des encombrants à la demande,
- exploitation des déchèteries fixes,
- transport de l'ensemble des déchets collectés sur les sites de traitement,
- traitement de l'ensemble de ces déchets par le biais de prestataires,
- communication et sensibilisation au tri et à la prévention des déchets.

V.A.2 Organisation des instances et personnel

Le SIMER est organisé autour d'un comité syndical. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est présidé par M. Royer.

Il est assisté d'un bureau, composé de treize délégués titulaires représentant des 3 EPCI adhérentes dont six vice-présidents. Les vice-présidents ont les délégations suivantes : politiques de prévention et d'économie circulaire, valorisation des déchets et équipements qui y sont associés, conduite des activités travaux publics, développement territorial et des partenariats avec les collectivités voisines, définition et conduite d'une démarche qualité au sein du syndicat et sensibilisation des publics et du développement des outils de communication.

Le SIMER dispose de 157 salariés pour son fonctionnement.

La direction Projets et Mobilisation des territoires est composée de 13 personnes dont 4 au service prévention.

V.A.3 Organisation du service de collecte

Le SIMER est organisé de la manière suivante :

Flux	Contenant	Mode de collecte	Fréquence
Ordures ménagères	Bac hermétique	En porte à porte et	C0,5 et C1
résiduelles	à couvercle noir	Point d'apport collectif (PAC)	
	PAC	(i Ac)	
Biodéchets (uniquement les professionnels)	Bac 120L	En porte à porte	C1
Emballages et papiers	Bac hermétique	En porte à porte	C0.5
en mélange	à couvercle jaune	PAC	
	PAC		
Verre	Conteneur	Apport volontaire	
	d'apport volontaire		
Textiles Linges	Conteneur	Apport volontaire	
Chaussures	d'apport volontaire		

Le territoire est maillé de 328 points d'apports volontaires verre, soit un maillage d'un point pour 176 habitants.

Pour la collecte du textile, le territoire dispose de 113 bornes d'apports volontaires, soit 1 borne pour 176 habitants.

V.A.3.a Parc de bacs : dotation, taux de présentation des bacs et nombre de levées

Pour la collecte des ordures ménagères, le SIMER propose trois tailles de bacs : 120l, 180l, 240l. Pour la collecte des emballages, la dotation est de 180l, 240l ou 360l.

Taille du foyer	Volume du bac OMR	Volume du bac jaune
1 à 2 personnes	120 l	180
3 à 4 personnes	180 l	240
5 personnes et +	240	360 l
Habitat collectif	En fonction du nb de personnes concernées	En fonction du nb de personnes concernées
Entreprises	Au choix	Au choix

V.A.3.b Fréquence de collecte

Actuellement, les OMR et les emballages ménagers hors verre sont collectés au moins une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire du SIMER. La carte ci-dessous illustre les deux fréquences de collecte existant sur le territoire.

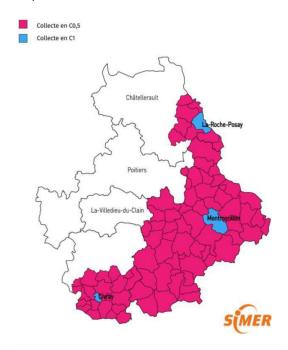


Figure 8 : Fréquence de collecte des communes du SIMER

Le passage en C0,5 pour une partie du territoire a été accordé par arrêté préfectoral en 2021 et a été effective à partir du 1^{er} janvier 2022.

V.B Les déchèteries du SIMER

Le SIMER dispose de 18 déchèteries situées sur les communes de Availles, Charroux, Chaunay, Chauvigny, Civaux, Civray, Valence-en-Poitou, La Trimouille, Lathus-Saint-Rémy, Lésigny, Lussac-Les-Châteaux, Millac, Montmorillon, Pleumartin, Saint-Pierre-de-Maillé, Saint-Savin, Usson-du-Poitou, Verrières.

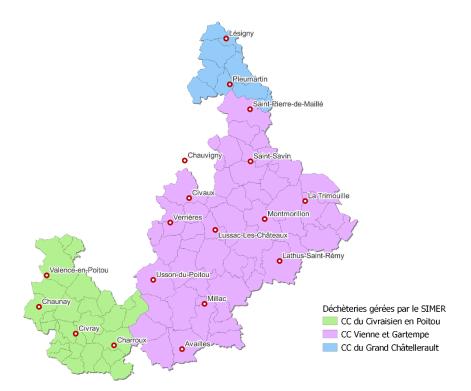


Figure 9 : Déchèteries gérés par le SIMER

Les déchets suivants sont acceptés en déchèterie :



11 déchèteries sont équipées d'un espace réemploi dont les horaires d'ouverture varient d'une déchèterie à l'autre.

V.C Production de déchets sur le territoire

Les données présentées permettent d'identifier les flux prioritaires et de fixer des objectifs quantitatifs réalistes pour leur réduction.

V.C.1 Evolution des déchets ménagers et assimilés collectés

En 2021, 44 775 tonnes de DMA (hors gravats) ont été collectées par le SIMER.

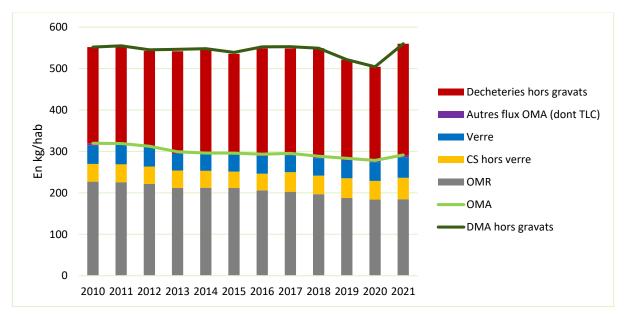


Figure 10: Evolution des ratios de DMA entre 2010 et 2021

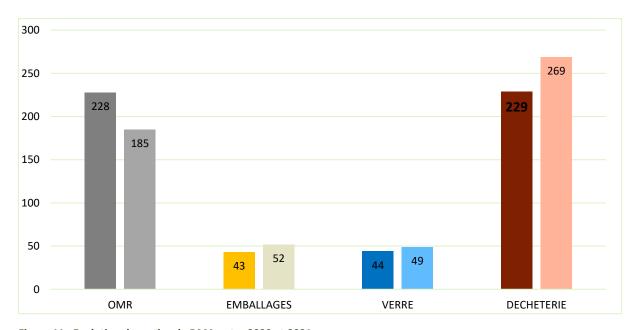


Figure 11 : Evolution des ratios de DMA entre 2020 et 2021

Depuis 2010 (année de référence de la loi TEPCV), les quantités de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) par habitant fluctuent autour des 540 kg/hab/an avec un minimal atteint en 2020 de 504 kg/hab/an. Pendant la même période, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 18%, les emballages ont augmenté de 21%, le verre a augmenté de 11% et les apports en déchèterie ont augmenté de 16%.

En 2020, chaque habitant a produit en moyenne 504 kg de déchets (DMA), moins que la moyenne nationale (570 kg)

L'année 2021 se distingue par une forte augmentation des DMA malgré une diminution des OMR par rapport à 2020.

La mise en place de la Redevance Incitative devrait permettre de diminuer encore les tonnages d'OMR. Une partie du flux ainsi évité devrait se déporter vers les recyclables et le verre, conduisant à une augmentation du taux de valorisation. Elle pourrait aussi entrainer une augmentation des tonnages en déchèterie, dans la continuité des évolutions de 2020-2021.

Le SIMER a réalisé en 2017 une caractérisation de ses Ordures Ménagères et Résiduelles. Cette étude permet d'identifier les tonnages de déchets évitables.

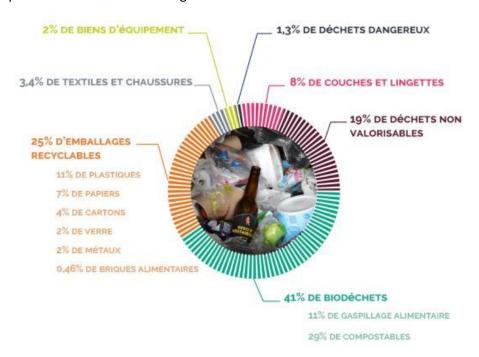


Figure 12 : Caractérisation des OMR en 2017

V.C.2 Evolution des déchets collectés en déchèterie

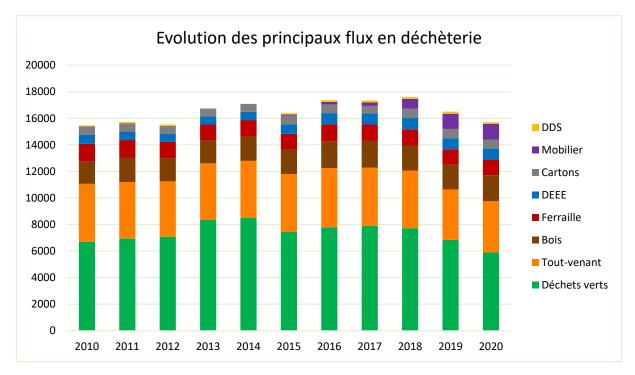


Figure 13 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie entre 2010 et 2020 (hors gravats)

Les **déchets verts** sont le principal flux reçu en déchèterie, et celui qui augmente le plus (101 kg/an/habitant, 20 % des DMA).

38 % des déchets reçus en déchèterie en 2020 sont des déchets verts.

V.D Le financement du service – le budget

V.D.1 Mode de financement : la redevance incitative

Jusqu'en 2022, le service était financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Depuis le 1^{er} janvier de 2023, le service est financé par la Redevance Incitative. L'année 2022 a été une année de facturation blanche pour les usagers.

La Redevance Incitative inclut le paiement forfaitaire d'une part fixe de 12 levées par an du bac OMR et d'une part variable à la levée supplémentaire.

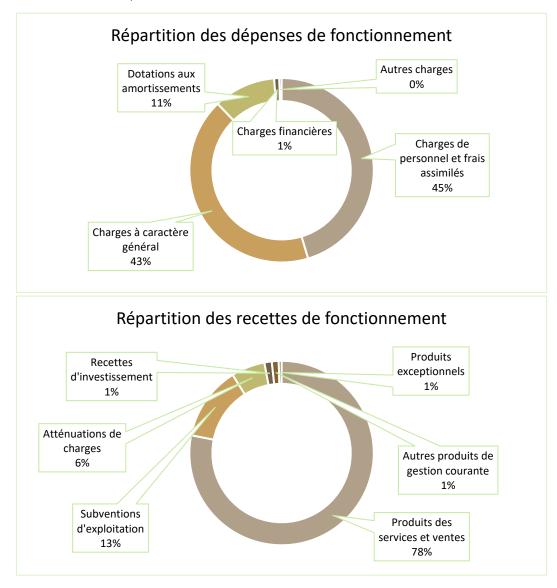
V.D.2 Composition du budget du Syndicat

Le Syndicat est plutôt en bonne santé financière, avec des excédents de fonctionnement (1 840 945,35 €) et d'investissement (278 009,37 €) dans le compte administratif 2021. 60 % des dépenses d'investissement réalisées en 2021 concernent la mise en place de la Redevance Incitative.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

Les charges de personnel;

- Le traitement des déchets par le SIMER ou d'autres prestataires ;
- Des achats de biens mis à disposition (bacs et composteurs);
- Des études, actions de sensibilisation et de communication.



Les principales recettes de fonctionnement sont liées à la collecte sélective avec le soutien de CITEO, la vente des matériaux et la prestation de tri et de transport.

VI PRÉVENTION DES DÉCHETS

La politique de réduction des déchets du SIMER a débuté en 2009 avec la **collecte de biodéchets et la distribution de composteurs aux usagers**.

Le SIMER s'est engagé en 2012 dans un **Programme Local de Prévention des Déchets** qui a permis de développer de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets dont :

- La distribution de poules aux usagers ;
- L'organisation d'opérations foyers témoins ;
- La promotion du Stop Pub;
- La structuration de partenariats avec des acteurs du réemploi ;
- L'accompagnement des évènements et des entreprises.

En 2015, le SIMER a candidaté à l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Le SIMER souhaitait mettre en place une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire sur son territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, administrations...).

Afin d'amplifier les démarches engagées, le SIMER a élaboré en 2018, un programme d'Economie Circulaire s'inscrivant dans le dispositif d'aide de l'ADEME Contrat d'Objectifs Déchets-Economie Circulaire. Ce programme initialement prévu sur 3 ans a été prolongé de 2018 à 2022. Il visait à développer une approche d'économie de ressources sur le territoire en ciblant en priorité la ressource biomasse et en proposant des actions innovantes aux acteurs professionnels. Il avait pour objectif principal de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020. Mais au terme de ce programme, le SIMER comptabilisait 20 kg/habitant de DMA supérieurs à l'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV).

En complément de cette démarche d'économie circulaire, le SIMER a répondu à trois appels à projet de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le premier, **Oprévert**, initié en 2019 pour 3 ans, a permis au SIMER d'initier une réflexion sur sa **stratégie biodéchets** en concertation avec les acteurs du territoire. Cette démarche s'est formalisée à travers la réponse à l'appel à projet **Tribio** en 2020 qui structure le déploiement de la **gestion de proximité des biodéchets** sur le territoire. Le SIMER a également répondu en parallèle à l'appel à projet **EITNA** en partenariat avec 3 EPCI adhérents. Il a permis d'initier une **démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale** à l'échelle du Sud du département de la Vienne.

La **redevance incitative** pour le financement du service de gestion des déchets est en cours de déploiement depuis 2021. La distribution des bacs a eu lieu en 2021. L'année 2022 a été une année de facturation à blanc pour préparer la facturation effective en de 2023.

En 2022, le conseil syndical a délibéré en faveur de l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), conformément à l'obligation réglementaire (*article L.541-15-1 du code de l'environnement*) pour les collectivités possédant la compétence « collecte des déchets ». L'élaboration de ce PLPDMA a eu lieu entre 2022 et 2023.

Le projet de programme d'actions du PLPDMA a été validé par le conseil syndical du 28 novembre 2022. Il rassemble 19 actions, réparties en 6 axes thématiques. Ces actions s'inscrivent dans la suite du

programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et s'étalent sur une période de 6 ans, de 2023 à 2028. Le PLPDMA bénéficie d'une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (CCES), garante de l'adoption du programme auprès du conseil communautaire. Un processus de suivi et d'évaluation, appuyé sur des indicateurs factuels, est inclus dans le programme d'actions.